
ANNEXE

DES ÉLÉMENTS DU DÉBAT PUBLIC

DU 20 SEPTEMBRE 2011

« VIVRE SANS CHEZ SOI À BRUXELLES »

Une question de définitions?

La question des définitions n'est jamais anodine. La question qui se pose est de connaître la vision des autorités sur le secteur : organise-t-on l'aide autour du concept « sans-abri » ou autour du concept « sans chez soi » ?¹

Les définitions du sans-abrisme et de l'absence de logement, sont précisément centrées sur le logement (grille ETHOS). Il faut rester attentif à ces questions sémantiques parce qu'elles peuvent contenir des effets négatifs: plus les problèmes rencontrés par les personnes vulnérables est compliqué, plus leur accès au logement l'est également et plus la tâche est difficile pour les travailleurs sociaux.

Sur le plan communautaire bruxellois, les compétences sont d'ordre social (politique de l'aide aux personnes) et dans ce cadre, c'est la définition élargie qui a cours (Voir cahier thématique « Vivre sans chez soi à Bruxelles » du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010).

Etre sans abri, c'est vraiment être sans toit, à la rue (ce concept a aussi cours à Charleroi). Par contre, être sans chez soi, contient une dimension beaucoup plus vaste, le chez-soi étant un lieu où on se sent bien, où on a un certain bien-être, où on a quelque chose qui nous entoure et qui permet aussi d'avoir un réseau social, un environnement amical, un lieu qu'on peut « s'approprier » et qui est également visible et localisable pour les autres (amis, famille, relations) et sur le plan administratif. C'est un lieu qui est beaucoup plus qu'un toit au-dessus de la tête, parce qu'il remet la personne dans un bien être physique, mental et psychique.

Les personnes les plus vulnérables se situent dans un processus circulaire : leur situation face au logement ou son absence n'est pas nécessairement constante, il peut y avoir des va-et-vient entre différentes situations et différentes formules.

La Ministre E. Huytebroeck, compétente pour l'aide aux personnes bicommunautaire, conjointement avec la Ministre B. Grouwels, souligne que l'évolution de la réalité sociale et des politiques se marque

¹ Cette différence de concept a, semble-t-il, du sens sur le plan administratif. Selon le SPF Intérieur, pour l'obtention d'une adresse de référence par exemple, il faut être « sans toit » pour y avoir droit. Le SPP Intégration sociale par contre, reprend la notion de « sans chez soi » en référence à la grille européenne ETHOS et tient alors compte d'un concept plus large de personnes « sans chez soi ». C'est également la position de la Conférence européenne de Consensus sur le sans-abrisme.

effectivement dans l'évolution des concepts: de la notion de « sans-abri » au « sans chez soi », de « l'intégration » à « l'inclusion », de la « maison de repos » au « lieu de vie » (qui est un concept beaucoup plus large). Les politiques que veulent mener aujourd'hui les Ministres bruxellois sont des politiques qui mettent la personne au centre du travail social (projet personnel, réseau,...).

Cette approche plus globale (le chez soi) est intéressante dans la mesure où elle permet aussi de développer des politiques de prévention qui peuvent être valables pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, comme la pauvreté est aussi un manque de connaissances, il est important que les travailleurs des secteurs sociaux partagent ces connaissances avec les personnes concernées.

Un public particulièrement touché : les jeunes

- **UN MANQUE DE STRUCTURES POUR LES JEUNES**

Le prochain rapport sur l'état de la pauvreté 2012 abordera une priorité politique bruxelloise : les liens entre jeunesse et pauvreté.

L'un des problèmes sur lesquels buttent les services concerne les jeunes de plus de 18 ans. A cet âge, il n'y a plus de structures spécifiques et les travailleurs sont obligés de les orienter vers des structures d'adultes notamment dans le secteur sans-abri. Cela pose évidemment énormément de problèmes et de questions. Par exemple, un jeune de 18 ans qui sort de prison, qui a passé une bonne partie de son enfance en institution et qui n'a pas pu bénéficier d'une mise en autonomie n'est pas du tout apte à affronter le quotidien et à se réinsérer facilement. Les structures de maisons d'accueil (si toutefois il y a de la place pour ce jeune) confrontent ces jeunes à des personnes très abîmées par la vie.

La Ministre E. Huytebroeck précise que cette problématique a été soulevée à la conférence des Présidents et Secrétaires des CPAS bruxellois et a donné lieu à un protocole d'accord (17 ans ½- 20 ans) en vue de travailler sur la transition.

- **L'URGENCE SUR LES LOGEMENTS ET SUR LE STATUT DE COHABITANT**

L'une des premières revendications de l'aide à la jeunesse, c'est le logement. L'une des propositions est de fixer des « quotas » dans les logements sociaux pour des jeunes qui ont été mis en autonomie. Le problème est la multiplication des groupes qui devraient bénéficier des logements sociaux : les jeunes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes sans abri,...

Bien entendu, il y a une autre solution, cohabiter, mais alors la personne qui héberge se retrouve confrontée à une diminution de ses allocations sociales en recevant le taux de cohabitant, alors que le montant du taux isolé se trouve déjà sous le seuil de risque de pauvreté.

Le maintien du statut d'isolé dans le logement groupé résoudrait nombre de problèmes, ce qui libérerait de la place dans les maisons d'accueil .

Face à la détresse sociale et humaine, les travailleurs sociaux sont sous pression constante

- **DES PUBLICS QU'ON NE PEUT AIDER**

Face à la détresse qui ne trouve pas de solution institutionnelle, les travailleurs sociaux sont complètement démunis, qu'ils soient travailleurs de rue ou de CPAS. C'est le cas des travailleurs de rue de la zone Nord vis-à-vis des Roms, mais aussi des CPAS qui les accueillent « avec une petite lettre ». Les travailleurs sociaux sont dépourvus, ils ne peuvent qu'écouter, voir, évaluer les besoins d'urgence, dépanner (colis ou tickets alimentaires) et aucune structure ne peut les aider (pas d'argent, pas de structures d'accueil, pas de tentes de la Croix-Rouge,...). Pour le terrain, certains responsables politiques (fédéraux) sont beaucoup trop éloignés du terrain.

Les Ministres bruxellois de l'aide aux personnes bicommunautaires ont déjà rencontré les ministres fédéraux à ce sujet pour essayer de trouver une solution au niveau du fédéral, un plan de répartition entre CPAS et les deux autres régions, mais il y a de nombreux freins de la part des régions.

Fournir un bâtiment ne suffit pas pour abriter ces personnes, il faut de l'accompagnement, des sanitaires, des perspectives. Doit-on aller vers un statut spécial sur le long terme ? Quoi qu'il en soit, c'est de la responsabilité du fédéral. Si le bicommunautaire devait financer quelque chose pour cette population, ce sera de l'argent qu'il n'y aura plus pour d'autres projets.

Comme cela dépasse les possibilités de la région bruxelloise, il faut poursuivre le dialogue dans les conférences interministérielles, l'encourager (et y être présent et actif).

- **FAIRE FACE À LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE**

Suite à la progression démographique et une augmentation exponentielle de la pauvreté en quelques années, avec les moyens et les services actuels, les travailleurs sociaux ne peuvent déjà plus satisfaire la demande. Comment les services sociaux pourront-ils s'adapter dans l'avenir face à cette population croissante ? Quelle est l'augmentation des services qu'il faut prévoir, avec quel personnel, avec quels moyens ?

Par rapport à la croissance de population prévue, le logement est une priorité, c'est le message partagé par les services publics et associatifs. Mais il faut aussi prévoir des moyens de croissance pour les services sociaux.

- **DÉPASSER LES CLIVAGES ENTRE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE SECTEURS DIFFÉRENTS**

Les travailleurs sociaux de CPAS plaident pour une concertation qui est à la fois, transversale (tous les secteurs, monde associatif, secteur public) au travers d'échanges autour des bonnes pratiques. L'objectif est permettre effectivement que les travailleurs sociaux de CPAS connaissent mieux le travail social de rue et inversement, le travailleur social de rue prendra conscience des difficultés de travailler en CPAS.

Les concertations sont l'une des manières de répondre à la question de transversalité et de rapporter les résultats des travaux vers le politique (bottom-up).

La Ministre E. Huytebroeck pense que la concertation entre travailleurs sociaux est positive car il faut mettre un terme aux pratiques de concurrence entre secteurs (ou au jeu de ping pong). Il existe déjà un groupe de travail né d'un protocole d'accord entre Aide à la Jeunesse et CPAS. Cela concerne autant les responsables que les travailleurs sociaux.

Plus largement, la Ministre souhaite donner une assise aux pratiques de concertation par des conventions entre différents secteurs : l'aide à la jeunesse et le handicap , le handicap et la santé mentale, les PMS et l'ONE,...

Des perspectives d'évaluation de l'action politique

L'Observatoire de la santé et du social a été chargé par les Ministres de l'aide aux personnes bicommunautaires de réaliser **un modèle d'évaluation du plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et un test d'impact**. Ce travail est en cours.

Ces outils seront utiles pour suivre l'évolution des politiques sociales de lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise.